

BUDGET...

CONTACTS...

➤ Budget global
mensuel

➤ Adresses
utiles

REVENUS

Salaire	_____ €
IJ	_____ €
AAH	_____ €
Chômage	_____ €
A F	_____ €
RSA socle	_____ €
RSA majoré	_____ €
RSA d'activité	_____ €
APL	_____ €
PA	_____ €
Autres	_____ €

CHARGES FIXES

Loyer	_____ €
Charges locatives	_____ €
Electricité et gaz	_____ €
Eau	_____ €
Téléphone	_____ €
Assurance locative	_____ €
Assurance véhicule	_____ €
Mutuelle	_____ €
Taxe Habitation	_____ €
I R	_____ €
Redevance audio	_____ €
Autres	_____ €

TOTAL _____ €

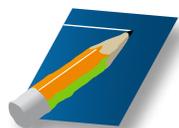
CHARGES VARIABLES

Alimentation	_____ €
Habillement	_____ €
Frais de véhicule	_____ €
Frais de transport	_____ €
Achat matériel	_____ €
Crédit en cours	_____ €
Loisirs	_____ €
Autres	_____ €

TOTAL _____ €

TOTAL _____ €

TOTAL _____ €



Lexique

IJ	: Indemnités journalières
AAH	: Allocation Adulte Handicapé
AF	: Allocations Familiales
APL	: Aide Personnalisée au Logement
PA	: Pension Alimentaire
I R	: Impôts sur le Revenu
RSA	: Revenu de Solidarité Active

Agence Départementale d'Information sur le Logement de Maine et Loire

Communauté d'Agglomération du Choletais
88 rue du Paradis - 49300 Cholet
Tél. 02 41 81 89 40
contact@adil49.com
www.adil49.org

Permanence tous les vendredis de 8 h 30 à 12 h 30, sans rendez-vous et de 13 h 30 à 17 h 30 sur rendez-vous.

Permanence téléphonique les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9 h 00 à 13 h 00.

CAF (Caisse d'Allocations Familiales)

44 rue du Paradis
BP 32175 - 49321 Cholet cedex
Tél. 0820 25 49 20
www.cholet.caf.fr

Horaire d'ouverture : du lundi au vendredi de 8 h 45 à 16 h 00 sans interruption.

Le Service Espace Jeunes

58-60 rue Saint Bonaventure
BP 32135 - 49321 Cholet cedex
Tél. 02 72 77 23 61
espace-jeune@ville-cholet.fr

Dispose de listes actualisées de logements proposés par des particuliers. Des listes sont également consultables au Domaine Universitaire du Choletais et auprès du Service Logement du CROUS d'Angers.

Sèvre Loire Habitat

34 rue de St Christophe
CS 32144 - 49321 Cholet cedex
Tél. 02 41 75 25 25

Tous ces documents sont disponibles sur le site
www.slh-habitat.fr

Préparer
son entrée

Document non contractuel - Direction Communication SLH - juillet 2016 - Crédit photos : Fotolia

slh
Sèvre Loire Habitat
L'HABITAT À DIMENSION HUMAINE

DÉPENSES...

Les dépenses liées au logement



	A l'entrée	A la sortie
Dépôt de garantie	OUI 1 mois maximum	Récupérable à la sortie 2 mois après la fin du contrat
Loyer	Terme à échoir* dans le privé Terme échu* dans le public	—
Charges	OUI	Régularisation à la sortie
Frais d'agence	OUI si recherche par agence	—
Ouverture compteurs (eau, gaz, électricité)	OUI	A résilier à la sortie
Assurance	OUI (obligatoire)	A résilier à la sortie

DÉMARCHES...

Le dépôt de garantie = 1 mois

Il est restitué dans les deux mois suivant la fin du contrat sauf cas particuliers.

Le loyer



Attention à la notion "loyer avec charges" ! Cela ne veut pas forcément dire que l'eau et/ou le chauffage sont compris dans le loyer.

Les charges

Elle sont facturées avec le loyer et couvrent :

- ▶ Les dépenses liées à l'entretien de l'immeuble
- ▶ Les services collectifs proposés dans celui-ci
- ▶ Certaines taxes locatives

Ouverture des compteurs

Le jour de l'état des lieux entrant :

- ▶ Relever le compteur de l'appartement
- ▶ Contacter le distributeur d'énergie choisi

Assurance

Elle est obligatoire ! L'assurance Multirisque



Habitation (MRH) permet de couvrir :

- ▶ Les risques du logement et du bâtiment
- ▶ Les risques des occupants du logement
- ▶ Elle garantit la responsabilité civile familiale

L'assurance doit être renouvelée tous les ans à la date anniversaire du contrat. Le défaut d'assurance peut être une cause de résiliation du contrat de location.



CHARGES...

Calcul du coût mensuel d'un logement



Loyer	_____ €
+ Charges locatives	_____ €
+ Electricité et gaz	_____ €
+ Eau (si non comprise dans les charges)	_____ €
+ Assurances locatives (1/12 ^{ème})	_____ €
+ Redevance audiovisuelle (1/12 ^{ème})	_____ €
+ Taxe habitation (1/12 ^{ème})	_____ €

TOTAL _____ €



De ce montant, il faudra éventuellement déduire un droit à l'aide au logement.

Ce résultat permettra d'orienter la recherche vers un logement adapté au budget.



* Terme à Échoir : le mois à venir

* Terme Échu : le mois écoulé